

-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-032**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES 2019**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir les taux des taxes additionnelles pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation	7.09 %
- Taxe Foncière sur le Bâti	7.44 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti	26.41 %
- Cotisation Foncière Entreprises	10.44 %
- Cotisation Foncière Entreprises de Zone	21.81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les taux des taxes additionnelles pour 2019.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ



-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-033**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADÉ, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADÉ, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019 AU SMD3**

Vu la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson,

Vu l'uniformisation des périodicités de collectes pour l'ensemble des communes,

Vu la décision prise pour l'harmonisation des taux au sein de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson,

Monsieur le Président propose de maintenir le taux unique pour l'ensemble des communes et sur la totalité de la zone de ramassage à 14,14 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ



-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-034**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : ACQUISITION DE DEUX TRACTEURS**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été faite pour l'acquisition de deux tracteurs.

Le Président précise que les offres ont été présentées et débattues lors de la dernière réunion de la Commission Voirie le lundi 25 mars 2019.

L'offre retenue est celle de l'entreprise GUENON pour un montant de 154 000 € HT pour deux tracteurs de marque John DEERE avec la possibilité d'une offre de reprise de :

- 34 000 € HT pour le tracteur John DEERE (5 000 heures),
- 35 000 € HT pour le tracteur John DEERE (4 500 heures).

La Communauté de Communes se réserve la revente des deux tracteurs en proposition de reprise jusqu'à la livraison des deux tracteurs neufs. Si à la livraison l'un ou les deux anciens tracteurs ne sont pas vendus, alors la Communauté de Communes se verra reprendre le matériel comme convenu dans l'offre de reprise par l'entreprise GUENON.

Le Conseil Communautaire, après délibération, accepte à l'unanimité les dépenses ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ



-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-035**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : ACQUISITION DE DEUX ÉPAREUSES**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été faite pour l'acquisition de deux épareuses.

Le Président précise que les offres ont été présentées et débattues lors de la dernière réunion de la Commission Voirie le lundi 25 mars 2019.

L'offre retenue est celle de l'entreprise NOREMAT pour un montant de 84 480 € HT avec la possibilité d'une offre de reprise de :

- 13 000 € TTC pour une épareuse,
- 13 000 € TTC pour une épareuse.

La Communauté de Communes se réserve la revente des deux épareuses en proposition de reprise jusqu'à la livraison des deux épareuses neuves. Si à la livraison l'une ou les deux anciennes épareuses ne sont pas vendues, alors la Communauté de Communes se verra reprendre le matériel comme convenu dans l'offre de reprise par l'entreprise NOREMAT.

Le Conseil Communautaire, après délibération, accepte à l'unanimité les dépenses ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2019 024-200034197-20190404-DE_2019_035-DE

-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-036**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS A SAINT ANTOINE DE BREUILH POUR LA CRÉATION DE LA ZAE DU BON DIEU**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de la création de la Zone du Bon Dieu sur la commune de Saint Antoine de Breuilh.

Il précise que pour ce projet il convient de faire l'acquisition de deux terrains :

- La parcelle cadastrée ZA 0006 pour une superficie de 7 650 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean-Claude SELVES.
- La parcelle cadastrée ZA 0007 pour une superficie de 19 185 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean-Luc FRAY.

Vu la valeur actuelle de l'immobilier, Monsieur le Président propose de satisfaire à la demande du propriétaire soit un prix d'acquisition du terrain de :

- 36 000 €, hors frais de notaire pour le terrain de Monsieur Jean-Claude SELVES.
- 95 925 €, hors frais de notaire pour le terrain de Monsieur Jean-Luc FRAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2019 024-200034197-20190404-DE_2019_036-DE

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

## **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a souhaité mutualiser son service GEMAPI avec 7 autres EPCI :

- la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord,
- la Communauté de Communes Montaigne, Montravel et Gurson,
- La Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux,
- La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord,
- La Communauté de Communes de Portes Sud Périgord,
- La Communauté de Communes du Pays Foyen,
- La Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède,

et un syndicat de rivière (SITAF de Castillon), afin d'assurer la gestion des bassins versants tout en permettant aux signataires de la présente convention d'exercer leurs compétences obligatoires et facultatives. Dans les deux cas, la CAB mettra à disposition les moyens logistiques et humains adaptés et nécessaires à la mise en œuvre des compétences.

Cela doit permettre la mise en œuvre d'une gestion équilibrée, coordonnée et intégrée des bassins versants situés sur les territoires concernés à savoir : état des lieux, diagnostic, réalisation de propositions techniques, financières, règlementaires, toutes démarches liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de marchés d'études et de travaux, d'accompagnement, de suivi des prestataires et de contrôle de la bonne exécution des prestations ainsi que l'animation et la coordination des opérations portées par la CAB sur l'ensemble des territoires.



La participation financière de chaque collectivité a été calculée pour le fonctionnement sur la base de la population (75 %) et de la superficie (25 %).

La participation s'établit conformément au tableau ci-dessous :

Nom de la structure ou de l'EPCI FP	Part du fonctionnement
<i>Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)</i>	52,28 %
<i>Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CC BDP)</i>	17,48 %
<i>Communauté de Communes Montaigne, Montravel et Gurson (CC MMG)</i>	11,34 %
<i>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (CAGP)</i>	9,44 %
<i>Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CC ICP)</i>	4,59 %
<i>Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CC PSP)</i>	2,88 %
<i>Communauté de Communes du Pays Foyen (CC PF)</i>	1,30 %
<i>Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CC VDFB)</i>	0,69 %
SITAF de Castillon Syndicat de rivière	0 %

Les investissements feront l'objet de conventions particulières.

La convention entre en vigueur pour une durée de 3 ans reconductible une fois tacitement.

**PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver la convention telle que présentée ci-dessus et conformément au projet joint en annexe,
- autoriser le Président à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ

-----  
**DÉLIBÉRATION DE19-038**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 27 mars 2019

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Robert DESCOINS, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Christophe MARCETEAU, Guillaume BUIL, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Abel BARA, Gilbert DE MIRAS, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON et Magalie LEPLET.

Pouvoirs : Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE, Éric REY à Christian GALLOT.

Secrétaire : Magalie LEPLET

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de l'exercice 2019 suite à une erreur de nomenclature et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

➤ **En investissement** :

Articles	Dépenses	
	Libellés	Montants
2051	Concessions et droits similaires	+ 3 880.00 €
21578	Autre matériel	- 3 880.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ